

# Mode d'emploi

Tout le programme

Approfondissements

**CHAPITRE 4 L'organisation judiciaire**

**PROGRAMME**

**Compétences attendues**

- Distinguer les différentes juridictions nationales et européennes et déterminer leurs compétences
- Déterminer la juridiction compétente dans un litige donné
- Vérifier les conditions de recevabilité de l'action en justice
- Déterminer les voies de recours possibles dans une situation juridique donnée
- Vérifier le respect des principes directeurs du procès énoncés dans le Code de procédure civile et dans la Convention européenne des droits de l'homme
- Identifier les rôles respectifs des magistrats du siège et du ministère public

**Savoirs associés**

- Les ordres administratif et judiciaire
- Les principales juridictions nationales et européennes
- Les degrés de juridictions
- La compétence matérielle et territoriale d'une juridiction
- Les conditions de recevabilité de l'action en justice
- Les notions de prescription et forclusion
- Les voies de recours possibles en fonction d'une décision de justice
- Les principes directeurs du droit commun du procès français et européen
- Le personnel de justice

**PLAN DU CHAPITRE**

**COURS:** 1. Les principes directeurs du procès • 2. Les compétences des juridictions • 3. Les juridictions européennes • 4. Les juridictions nationales • 5. Le personnel de justice • 6. L'action en justice • 7. Les voies de recours

**DES SAVOIRS AUX COMPÉTENCES:** Évaluer les savoirs • Maîtriser les compétences • Préparer l'épreuve

**SYNTHÈSE**

La justice, ce sont des millions de décisions rendues chaque année au sein de juridictions par le personnel de justice. L'action en justice repose sur des principes qui relèvent du droit européen comme du droit national. Le justiciable a recours à un tribunal pour faire reconnaître un droit contesté ou tout fait dont il s'estime victime. Cette procédure est mise en œuvre selon une procédure établie, ponctuée par un jugement qui peut être contesté.

**MOTS-CLÉS**

Appel • Compétence matérielle • Compétence territoriale • Forclusion • Instance • Juridictions • Litige • Pourvoi • Prescription • Recours

Partie 1 Introduction générale au droit

**B Le Tribunal**

Après avoir jugé les litiges nationaux, le juge de première instance, également domicilié à Luxembourg, le Tribunal tranche les litiges qui portent sur le droit européen. Il peut être saisi par toute personne physique et morale, ressortissant d'un État membre. Il est composé d'au moins un juge désigné par chaque État membre. Ses décisions sont susceptibles de pourvoi devant la CJUE. L'application du droit de l'Union ne relève pas uniquement des juridictions de l'UE : les cours et tribunaux des États membres doivent eux aussi appliquer ce droit.

**FOCUS** Le cas particulier de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH)

La CEDH est la juridiction qui assure le respect de la Convention européenne des droits de l'Homme par les 47 États membres du Conseil de l'Europe.

Elle peut être saisie par les États, les personnes physiques et les personnes morales.

**4 Les juridictions nationales**

**A) Les juridictions de l'ordre administratif**

Elles jugent les litiges relatifs aux activités de l'administration (fig. 4.1).

**Conseil d'État**

- Rôle consultatif : avis sur textes de loi et questions administratives, alerte des pouvoirs publics (réformes souhaitables)
- Rôle contentieux : premier et dernier ressort (recours électoraux ...), juge d'appel des litiges, juge de cassation (décisions de CAA, de la Cour des comptes et des instances disciplinaires)

**Cours administratives d'appel (CAA)**

- 5 CAA divisées en chambres
- Jugement collégial des appels contre les jugements des TA

**Tribunaux administratifs (TA)**

- 26 TA en métropole
- Jugement de droit commun de 1<sup>er</sup> degré, collégial ou à juge unique; des litiges notamment fiscaux, électoraux et des infrastructures

Figure 4.1. Principales juridictions administratives

Renvois vers les cas

Mise en contexte

Visuels facilitant la mémorisation

## DES SAVOIRS AUX COMPÉTENCES

Évaluer les savoirs
Maîtriser les compétences
Préparer l'épreuve

**1 QCM**

Pour chaque proposition une ou plusieurs réponses sont possibles. Justifiez-les.

- Les contrats :
  - n'ont d'effet qu'entre les parties contractantes.
  - profitent aux tiers.
  - profitent aux tiers dans les cas prévus par la loi.
  - ne nuisent pas aux tiers.
- Le paiement est :
  - une somme d'argent.
  - toujours effectuée par le débiteur.
  - prouvé par tout moyen.
  - l'exécution des obligations contractuelles.
- L'astreinte est :
  - une somme d'argent forfaitaire.
  - une contrainte physique sur la personne du débiteur.
  - une somme d'argent par période de retard.
  - fixée par le créancier.
  - fixée par le juge.
- L'exécution forcée :
  - est le recours à la force publique par le créancier.
  - est le recours aux tribunaux par le créancier.
  - suppose la mise en demeure du débiteur.
  - n'exige pas la mise en demeure du débiteur dans une première phase.
  - est une exécution en nature de l'obligation dans tous les cas.
- La résolution :
  - est un contrat fin au contrat pour l'avenir.
  - est un contrat rétroactif.
  - est un contrat rétroactif.
  - est un contrat rétroactif.

## DES SAVOIRS AUX COMPÉTENCES

Évaluer les savoirs
Maîtriser les compétences
Préparer l'épreuve

**7 Situation pratique : Tif'Annie \*\*\*** 20 min

Compétence attendue : Identifier les éléments constitutifs du fonds de commerce

La marque Tif'Annie a été déposée par Annie Letif à l'ouverture de son premier salon sous cette marque dans la région. Une jeune femme prénommée Tiffany installe un salon de coiffure dans la ville de Grenoble à son prénom. Dans la même rue, une cave à vins vient d'ouvrir sous la marque Tiffanie, prénom de sa créatrice.

**Travail à faire**

Quels conseils donneriez-vous à Annie Letif ?

**8 Commentaire de document/rédaction d'une note : Lefebure \*\*\*** 30 min

Compétence attendue : Étudier le bail commercial, la protection du locataire et les obligations du propriétaire

Par acte sous signature privée, la Société des Courses marseillaises a donné à bail à Paul Lefebure, pour une durée de 9 ans, la concession exclusive de l'installation d'un buffet-buvette sur le champ de courses marseillais. L'accord conclu prévoit que l'activité de Paul Lefebure doit être limitée à l'enceinte de l'hippodrome et réduite aux seules journées de réunions hippiques (10 à 20 réunions par an).

À l'expiration de la période fixée dans l'acte sous signature privée, M. Lefebure a reçu congé de la Société des Courses marseillaises au motif que le bail n'est pas commercial. S'estimant lésé, il envisage d'intenter une procédure contre la société de courses pour violation des dispositions relatives aux baux commerciaux.

**Travail à faire**

- Rappelez les conditions du droit au renouvellement.
- Quel est le problème juridique dans cette affaire ?
- Les parties et les faits soulevés dans l'arrêt de la Cour de cassation ?
- Le blâme de droit ?
- Quelle est la réponse apportée par la Cour de cassation ?
- Quel est le raisonnement au cas de M. Lefebure.

Exercices, applications et cas progressifs

Compétences du programme

Progressivité et temps de réalisation

Trois étapes

MÉTHODE 2

## SYNTHÈSE

Le droit : finalités, règles et branches

**Le droit objectif et les droits subjectifs**

- Droit objectif :** ensemble des règles sociales gouvernant les rapports des hommes entre eux ou avec la puissance publique.
- Droits subjectifs :** prérogatives reconnues par le droit objectif aux personnes et dont elles peuvent se prévaloir auprès de l'autorité publique.

Règles de droit

→

Un individu

→

Droits subjectifs

Loi de juillet 1974 fixant la majorité à 18 ans → Pierre, né le 21 septembre 2000 → Pierre est majeur le 22 septembre 2018 il dispose de tous ses droits, notamment le droit de vote

**Les caractères de la règle de droit**

La règle de droit est :

- Générale et abstraite. Elle s'applique indistinctement à toutes les personnes qui se trouvent dans la situation que la règle a voulu organiser.
- Coercitive. Elle s'impose sous peine de sanctions prononcées par les tribunaux.

**Le droit public et le droit privé**

	Droit public	Droit privé
Objet	Organisation et fonctionnement des pouvoirs publics. Relations des pouvoirs publics avec les personnes privées.	Relations des personnes privées entre elles
But	Satisfaction de l'intérêt général	Satisfaction des intérêts privés
Caractère	Impositif	Souvent supplétif Ordre judiciaire

Synthèse visuelle du chapitre

## PARTIE 2: CAS DE SYNTHÈSE

LES PERSONNES ET LES BIENS

**1 Situations pratiques \*\*\***

Rémi Lecompte, 26 ans, est comptable dans une entreprise de menuiserie de Complègne (Oise). Il désire désormais travailler à son compte. Fort de ses compétences, il pense qu'il saura gérer un fonds de commerce. Une de ses connaissances, Jean, est commerçant-photographe et envisage de céder sa boutique. Passionné de photographie, Rémi envisage d'acquiescer, moyennant un emprunt, le commerce de Jean. Son amie, Julie, est secrétaire dans une entreprise de transport. Elle pense démissionner et rejoindre Rémi dans l'aventure. Elle dispose déjà de quelques économies et l'appartement dans lequel le couple s'apprête à s'installer lui appartient.

**Travail à faire**

- Selon vous, est-il utile que Rémi signe un contrat de mariage chez le notaire. Rémi et Julie se sont mariés et le projet de Rémi s'est concrétisé. Il a acheté le fonds de commerce de photographie et devient commerçant. Julie rejoint son mari pour l'aider dans le magasin lorsqu'il part en reportage. Elle prend également en charge des travaux de gestion du fonds de commerce.

**Travail à faire**

- Quel statut conseillez-vous à Julie ?

Dominique, le frère de Julie âgé de 32 ans, est passionné de moto et de vitesse. Il a été victime d'un accident de la route. Son casque s'est dessillé et il a eu de graves blessures à la tête avec des séquelles irréversibles. Il présente de longs moments d'absence et manque de discernement dans certaines situations. Le diagnostic des médecins est très mauvais, ils doutent qu'il puisse guérir.

**Travail à faire**

- Quelle est la protection juridique la plus appropriée au cas de Dominique ?
- Quelles sont les démarches à entreprendre ?

**2 Question \*\*\***

Vous développerez une réponse argumentée et structurée sur le thème suivant : « La personne morale : définition et capacité. »

**3 Commentaire de document \*\*\***

À l'aide de l'annexe, vous répondrez aux questions suivantes. Rédigez une introduction en situant la question dans le cours, décrivez vos connaissances de manière structurée. Veillez à soigner l'orthographe et la syntaxe.

Cas transversaux

MÉTHODE 1

MÉTHODE 2

Méthode et conseils